

HONORAIRES

SERVICE SOCIAL

TARIFS 2023 HT

CRÉATION DU DOSSIER, SOUSCRIPTION AUX ORGANISMES SOCIAUX (URSSAF, retraites, mutuelle, etc...) Payable une seule fois	220€
FORFAIT ANNUEL TÉLÉ-DÉCLARATION	220€
FORFAIT ENTRÉE OU SORTIE DU PERSONNEL (Contrat de travail, Solde tout compte, DPAE)	60€
AVENANT	30€
BULLETIN DE PAYE	25€
DÉCLARATION D'ÉVÈNEMENT DSN (Arrêt de maladie, etc...)	10€
FORMALITÉ D'AIDE À L'EMBAUCHE	60€
RENOUVELLEMENT DE PÉRIODE D'ESSAI	30€
RUPTURE D'UN COMMUN ACCORD CDD	50€
DÉCLARATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL	100€
DEMANDE AUTORISATION DE TRAVAIL	150€
DÉCLARATION OPCO (Prise en charge apprenti)	150€
DOSSIER DE PRÉVOYANCE (Complément IJSS salariés)	150€
DUE (DÉCISION UNILATÉRALE EMPLOYEUR)	Prime réglementée 60€ Mutuelle 100€
RUPTURE CONVENTIONNELLE (Transaction en sus)	300€ (+200€)
LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE OU POUR FAUTE	Sur devis
CONTRÔLE URSSAF (Par année contrôlée)	1 à 5 salariés 250€ > 5 salariés 500€
SIMULATIONS MULTIPLES	50€
AUTRES MISSIONS EXCEPTIONNELLES (Rdv clients, Simulation départ à la retraite, Indemnité...)	90€/heure